



Papa repart à l'étranger après séparation... ses droits?

Par **purpleblue**, le **19/01/2010** à **16:34**

Bonjour, mon mari et moi nous séparons. il repart ds son pays pour essayer de refaire sa vie. nous en avons longuement discuté, et je suis d'accord avec sa décision... je ne vais pas rentrer ds des détails inutiles mais disons que c'est la meilleure solution pour lui pour l'instant. cette séparation est donc une séparation "physique" et n'est en aucun cas officielle... pas de procédure de divorce etc. il part et c'est tout. avant son départ, devrait il me faire une attestation ou déclaration ou que sais-je encore pour les administrations telles que l'école par exemple (je pense également à la CAF pour l'allocation de parent isolé)... lettre qui stipulerait qu'il me laisse ses droits et que je suis habilitée par lui à prendre toutes les décisions concernant notre fils? merci bcp pour vos réponses.

Par **chris_idv**, le **19/01/2010** à **17:04**

Bonjour, La procédure de séparation de corps semble correspondre à vos attentes: <http://vosdroits.service-public.fr/F980.xhtml> Salutations,

Par **purpleblue**, le **19/01/2010** à **17:21**

merci beaucoup pour cette réponse rapide... c'est effectivement cette procédure qui correspondrait à notre situation. le problème qui risquera de se poser est le suivant : si la procédure est la "même" que celle du divorce, elle requiert surement à mon mari d'être

présent physiquement... or, il part à 20 000 km ds 6 jours.rnrnapparemment c'est une procédure lente ne règle pas vraiment mon problème dans l'immediat.rnrnmerci, je vais potasser cette procédure qd même.